TRONC COMMUN

Le code de la route en entrepôt : les règles de circulation du cariste

Priorités, croisements, allées, zones piétonnes : les règles de circulation qu'un cariste doit connaître pour le test théorique.

SECTIONS	5
TEMPS DE LECTURE	~3 minutes
MOTS	450
SOURCES OFFICIELLES	2
MISE À JOUR	28 novembre 2026

CIRCULATION ENTREPOT SECURITE

© 2026 · QCM-CARISTE.FR

SOMMAIRE

5 sections, dans cette fiche

01 Un site n'est pas la route, mais les mêmes réflexes s'appliquent
02 Les règles de base à connaître
03 Les zones à risque particulier
04 Erreurs fréquentes
05 Point de vigilance

SECTION 01

Un site n'est pas la route, mais les mêmes réflexes s'appliquent

Un entrepôt ou un site logistique n'est pas soumis au code de la route au sens du permis de conduire, mais chaque site fixe son propre plan de circulation : sens de circulation, priorités, zones réservées aux piétons, limitations de vitesse. Ce plan doit être connu du cariste avant toute prise de poste, et fait partie des connaissances du site que l'employeur doit transmettre avant de délivrer l'autorisation de conduite.

SECTION 02

Les règles de base à connaître

- Priorité aux piétons dans les zones qui leur sont réservées : le chariot cède toujours le passage, même en manutention en cours.
- Klaxonner aux intersections et angles morts : tout croisement de rayonnage, sortie de quai ou porte battante impose un signal sonore avant de s'engager.
- Rouler fourches basses, à quelques centimètres du sol, en dehors des phases de gerbage : une fourche relevée en circulation crée un risque de heurt et de basculement.
- Respecter le sens de circulation imposé par le marquage au sol : il existe pour éviter les croisements en zone d'angle mort, pas par confort.
- Adapter sa vitesse aux conditions : sol mouillé, virage, proximité de piétons, visibilité réduite par la charge transportée. La vitesse maximale précise est fixée par chaque site, pas par un texte national universel : elle se lit sur la signalétique du site ou dans les consignes internes.
- Ne jamais transporter de passager sur un chariot non conçu pour cela.
- S'arrêter complètement avant de manœuvrer en marche arrière, et regarder dans le sens du déplacement.

SECTION 03

Les zones à risque particulier

ZONE	RISQUE PRINCIPAL	RÈGLE
Croisement d'allées	Angle mort, collision	Klaxon, ralentir, s'arrêter si visibilité nulle
Quai de chargement	Chute de hauteur, recul du camion	Cales de roue posées, procédure de calage respectée
Zone piétonne signalée	Heurt de piéton	Priorité systématique au piéton
Portes et sas	Surprise à l'ouverture	Klaxon avant franchissement

SECTION 04

Erreurs fréquentes

- Considérer que la priorité appartient au véhicule le plus gros ou le plus chargé : c'est faux, la priorité suit le plan de circulation du site, pas le gabarit.

- Circuler fourches hautes pour « gagner du temps » entre deux opérations.
- Négliger le klaxon aux intersections aveugles sous prétexte de connaître le site par cœur.

SECTION 05

Point de vigilance

Le plan de circulation, les vitesses maximales et les zones réglementées varient d'un site à l'autre. Cette fiche entraîne au raisonnement et aux réflexes attendus au test théorique ; les valeurs précises applicables sur un site donné doivent toujours être vérifiées dans les consignes internes de ce site.

SOURCES & RÉFÉRENCES

INRS : Chariots automoteurs de manutention, prévention des risques de collision : https://www.inrs.fr/risques/chariots-automoteurs-manutention/ce-qu-il-faut-retenir.html

Code du travail, article R4323-55 (formation et information des travailleurs) : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000018491759/

POUR ALLER PLUS LOIN

Débloquez toutes les fiches

Vous lisez l'une de nos fiches en accès libre. Un pass, à paiement unique et sans abonnement, débloque les fiches détaillées et les tests QCM CACES® de son référentiel.

https://qcm-cariste.fr

Fiche rédigée par l'équipe éditoriale qcm-cariste.fr à partir des recommandations CNAM et des publications INRS à la date indiquée en page de garde. Les recommandations Cnam peuvent évoluer : vérifiez toujours sur les portails officiels avant tout engagement définitif. qcm-cariste.fr décline toute responsabilité sur les décisions prises sur la seule base de ce document.